

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

« PDUES de la rue Sherbrooke, le long d'un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91^e Avenue, situé dans district de La Pointe-aux-Prairies. »

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA17 3002 023, a adopté lors d'une séance tenue le 7 février 2017, le projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)** » dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d'un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91^e Avenue, situé dans district de La Pointe-aux-Prairies.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), il y aura une consultation publique le **mercredi 8 mars 2017 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil), à Montréal.**

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

L'objet de ce projet de règlement vise à ajouter un secteur à transformer, modifier les limites des aires d'affectation et modifier des secteurs de densité pour les secteurs périphériques au tronçon de la rue Sherbrooke Est compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91^e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Plus précisément, ce projet vise à modifier les trois cartes suivantes :

- Carte 1.1, intitulée « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer » afin de d'agrandir un secteur à construire afin d'intégrer le secteur délimité par les rues suivantes : rue Sherbrooke, l'ancienne emprise du boulevard Gouin, rue Forsyth et 91^e Avenue; Retirer des secteurs à construire les terrains municipaux entourant la coulée Grou, compris entre le golf et la rue Sherbrooke ainsi que le boulevard Gouin (tel que Schéma); Ajouter un secteur à transformer correspondant aux 15 300 et 15 400, rue Sherbrooke Est, soit deux bâtiments industriels sous l'égide d'une affectation résidentielle (Schéma).
- Carte 3.1.1, intitulée « L'affectation du sol » ; afin de remplacer, pour les terrains situés dans le secteur 2B, l'affectation résidentielle par une affectation mixte.
- Carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » afin de créer le nouveau secteur de densification «20-T3» à même le secteur 20-04 correspondant au secteur à transformer du 15 300 et 15 400, rue Sherbrooke Est, soit deux bâtiments industriels bénéficiant de droits acquis ; Remplacer la partie du secteur de densification 20-C4 correspondant au secteur situé en bordure nord de la rue Sherbrooke, compris entre le milieu naturel entourant la coulée Grou, la 81^e Avenue et la limite est du lot 1 875 285, par un secteur de densification 20-C9; Agrandir le secteur de densification 20-C4 afin d'intégrer le secteur délimité par les rues suivantes : rue Sherbrooke, l'ancienne emprise du boulevard Gouin, rue Forsyth et 91^e Avenue; Agrandir le secteur de densification 20-C5 à même une partie du secteur de densification 20-C4 correspondant aux terrains sis en bordure nord de la rue Sherbrooke, entre la limite est du lot 1 875 285 et le boulevard Gouin.

QUE le projet de règlement, ainsi qu'un résumé du projet de règlement sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 15 février 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LL.M., O.M.A.

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat